

Course nature de Carqueiranne - Dimanche 03/02/2019

RÈGLEMENT de l'ÉPREUVE

ARTICLE 1 : Tri-Academy SAS, organise la course nature de Carqueiranne le dimanche 3 février 2019.

ARTICLE 2 : Le parcours de 16,7 Km est constitué d'une boucle sur routes, sentiers et chemins dans les collines Carqueirannaises. Le dénivelé est de +620m. Le départ est à 9h30 au parc des pins penchés à Carqueiranne.

ARTICLE 3 : L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et non licenciés à partir de 18 ans. Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de moins de 1 an à la date de l'épreuve, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Les licenciés devront fournir la photocopie de la licence de l'année en cours.

ARTICLE 4 : Le montant de l'inscription est de 20€. Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site www.chronosports.fr ou sur place dans la limite des dossards disponibles (300 maximum). Le retrait des dossards s'effectue au port des Salettes à Carqueiranne (Quai des pêcheurs) entre 7h30 et 9h le jour de la course.

ARTICLE 5 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de la licence FFA. Il incombe aux autres coureurs de souscrire une assurance « responsabilité civile ».

ARTICLE 6 : Assistance médicale au départ et à l'arrivée, les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. La sécurité sur le parcours sera assurée par la Police Municipale et par des signaleurs. Un point d'eau sera positionné à mi-parcours.

ARTICLE 7 : Le balisage est matérialisé par de la rubalise et de la bombe fluo. Si vous ne voyez ni rubalise, ni bombe fluo pendant 200m, c'est que vous n'êtes plus sur le parcours. **Faites demi tour !**

ARTICLE 8 : Vous avez 3h30 maximum pour effectuer les 16,7km.

Au-delà de cette barrière horaire les coureurs ne seront plus classés.

ARTICLE 9 : En cas de force majeure mettant en danger les concurrents (catastrophe naturelle, épidémie, ou autres circonstances), Tri-Academy SAS se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 10 : Chaque concurrent autorise la SAS Tri-Academy et ayant droit comme sponsors, partenaires et medias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître pendant la manifestation sportive « Course nature de Carqueiranne du 3/02/2019 ».

ARTICLE 11 : La remise des prix aura lieu à 13h au port de Carqueiranne. Les 3 premiers du classement Scratch Femmes et Hommes puis les 1ers de chaque catégorie seront récompensés.

ARTICLE 12 : Tout concurrent qui participe à l'épreuve, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout incident ou accident immédiat ou futur pouvant résulter de sa participation à cette manifestation sportive.